



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question écrite n° 51444

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la mission d'information concernant la réforme du lycée. Placée pendant quatre mois de travaux sous le signe du bipartisme consensuel, la mission d'information de l'Assemblée nationale sur le lycée n'a finalement pas abouti. C'est donc un document certes unique, mais porteur de deux projets différents, qui sera rendu public mercredi 27 mai. Le président de ce groupe de travail constate que le travail du rapporteur n'est « qu'une pâle reprise des propositions de Xavier Darcos et, en aucun cas, capable de rétablir le climat de confiance ». Sa réforme avait été retirée, en décembre 2008, face à l'opposition des lycéens. Pour lui, avant toute mesure technique, il est nécessaire de répondre à quatre questions : comment aider financièrement les lycées ? Quels savoirs indispensables pour les dix années à venir ? Que signifie être enseignant aujourd'hui ? Peut-on réformer sans un audit des moyens nécessaires et un plan pluriannuel ? Ces quatre axes devraient prendre la forme « d'une contribution » adjointe au rapport. Il lui demande donc ses intentions s'agissant de la réforme du lycée.

Texte de la réponse

La réforme du lycée qui se met en place à compter de la rentrée 2010 en classe de seconde générale et technologique a tenu compte, d'une part, des consultations des acteurs de l'ensemble du système éducatif dans chaque académie au cours du printemps 2009 et, d'autre part, de deux rapports parus à la fin du premier semestre 2009 sur les conditions et les moyens d'une réforme des études en lycée pour adapter ce dernier aux évolutions du monde actuel. Les rapports rendus publics par M. Benoist Apparu, rapporteur de la commission d'information parlementaire sur la réforme du lycée, et celui de M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, laissent apparaître quelques idées-forces : rééquilibrer les différentes séries en faisant de chacune d'entre elles une voie d'excellence ; renforcer le caractère de détermination de la classe de seconde générale et technologique pour favoriser des choix d'études ultérieurs plus réfléchis et moins irréversibles ; faire bénéficier tous les élèves d'un accompagnement individualisé leur permettant si besoin est de combler leurs lacunes, d'acquérir des méthodes de travail propres au lycée et une préparation aux exigences de l'enseignement supérieur. Les principales mesures de la réforme du lycée en cours instaurent notamment, une spécialisation progressive des études pour permettre aux élèves de déterminer leur parcours de formation et d'orientation sans les enfermer trop précocement dans leurs choix. Cette organisation nouvelle se traduit notamment par une part importante accordée aux enseignements communs à tous les élèves en classes de seconde et de première. En classe terminale, les enseignements spécifiques de chaque série sont renforcés notamment dans la perspective de poursuites d'études supérieures ; un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires pour tous les élèves de lycée en classes de seconde, première et terminale pour répondre de manière plus étroite et plus personnalisée à leurs besoins en termes de soutien, d'approfondissement éventuel et d'aide à l'orientation. Ces mesures s'accompagnent d'une refonte des programmes de toutes les disciplines prenant en compte la spécialisation progressive évoquée plus haut et la nécessité de donner une culture commune large à tous les lycéens. S'agissant de l'aspect budgétaire, il convient de noter pour terminer que la réforme du lycée ne se traduira pas par une diminution des taux d'encadrement

des lycéens.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51444

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5509

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9096